

# Comité des Parties

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Convention du Conseil de l'Europe  
sur la prévention et la lutte contre la  
violence à l'égard des femmes et la  
violence domestique (Convention  
d'Istanbul)

---

**Liste des décisions prises lors de la 12<sup>e</sup> réunion  
Strasbourg, 8 juin 2022**

IC-CP/Inf(2022)LD12

---

**Point 1 de l'ordre du jour. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

Le Comité a adopté le projet d'ordre du jour tel qu'il figure dans le document IC-CP(2022)OJ12 prov.

**Point 3 de l'ordre du jour. Election de cinq membres du GREVIO**

Le Comité a déclaré élus les candidats suivants au poste de membres du GREVIO :

- Mme Päivi HIRVELÄ
- Mme Aleid VAN DEN BRINK (réélue)
- Mme Ellen O'MALLEY DUNLOP
- Mme Laura ALBU
- M. Grzegorz WRONA

Conformément au paragraphe 2 de l'article 66 de la Convention d'Istanbul et à l'article 14 de la Résolution CM/Res(2014)43 du Comité des Ministres, le Comité a décidé que ces membres du GREVIO occuperont les sièges au GREVIO à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2022** pour un mandat de 4 ans, renouvelable une fois pour 4 de ces membres, à l'exception de Mme Van den Brink, pour laquelle celui – ci est son 2<sup>e</sup> mandat.

**Point 5 de l'ordre du jour. 5. Superviser la mise en œuvre des recommandations émises par le Comité des Parties**

Sur la base du cadre de supervision de la mise en œuvre des recommandations adressées aux États parties, tel que défini dans le document IC-CP(2021)2 prov, le Comité a adopté des conclusions sur la mise en œuvre des recommandations concernant le Monténégro, le Portugal et la Suède. Les conclusions sont présentées dans les documents IC-CP/Inf(2022)3, IC-CP/Inf(2022)4 et IC-CP/inf(2022)5.

**Point 7 de l'ordre du jour. Date de la prochaine réunion**

Le Comité a décidé de tenir sa prochaine réunion le 6 décembre 2022.